

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 13/01/2017

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSABA Régine ; RUGGERI Aline ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra. ROCCHI André ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Etaient absents : SANTONI François ; PAOLI Christian ; PIREDDA Albert ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy.

Etaient représentés : SANTONI François était représenté par René DOMINICI
MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre
PAOLI Christian était représenté par OTTOMANI Jean-François

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

Nombre de
conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 19
Absents : 07
dont représentés : 03

N° DEL 2017-09

OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CLDESS) ENTRE LA CTC, L'ADEC ET LA COMMUNE.

ETUDE ET DIMENSIONNEMENT DES BESOINS

Vu la délibération n°16/208 AC de l'Assemblée de Corse, approuvant la stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité ;

Vu la délibération n°14/242 C de l'Assemblée de Corse approuvant le deuxième plan régional de soutien au secteur de l'Economie Sociale Solidaire Cors'Eco Solidaire 2 ;

Vu la réponse favorable de l'ADEC en date du 18 juillet 2016 à la demande d'aide au travers d'une convention locale de développement de l'économie sociale et solidaire ;

Vu l'avis favorable du Bureau Exécutif de l'ADEC en date du 16 décembre 2016, notifié à la commune par courrier en date du 10 janvier 2017 ;

Vu la délibération DEL081216-04 du conseil municipal approuvant le projet de convention CLDESS et autorisant le maire à signer tout document relatif à ce projet ;

Vu les lettres d'intention et délibérations des communes de Solaro, Vezzani, Penta di Casinca, Tallone et Ponte-Leccia, habilitant la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu à assurer le rôle de chef de file de la convention CLDESS pour l'ensemble des communes partenaires de ce projet de territoire ;

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 20 JANVIER 2017

DEL200117-09

PAGE 2

Vu la convention de partenariat de mise en œuvre d'un contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire (CLDESS), ci-annexée ;

Considérant la détermination du coût prévisionnel des actions envisagées mentionnée aux articles 7 à 12 de ladite convention

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à lancer l'étude et le dimensionnement des besoins prévus par la convention CLDESS ;
- D'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire

